

ARRONDISSEMENT DE MELUN  
CANTON  
DE PONTAULT-COMBAULT  
MAIRIE  
DE PONTAULT-COMBAULT

Téléphone: 64 43 47 00



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

## OBJET:

Arrêt de travaux  
Rue Jean Cocteau  
77340 - PONTAULT-COMBAULT

Le Maire de la Commune,  
Vu la Loi du 5 avril 1884,  
Vu le Plan d'Occupation des Sols (partie Est)  
approuvé le 18 décembre 1992,  
Vu le rapport de constatation dressé par la  
Police Municipale, en date du 30 janvier 1996,

Considérant que les travaux sont entrepris par  
Monsieur MENDONCA sur un terrain Rue Jean Cocteau  
à PONTAULT-COMBAULT, situé en espace boisé classé  
et compris dans l'emplacement réservé n° 22 au  
Plan d'Occupation des Sols,

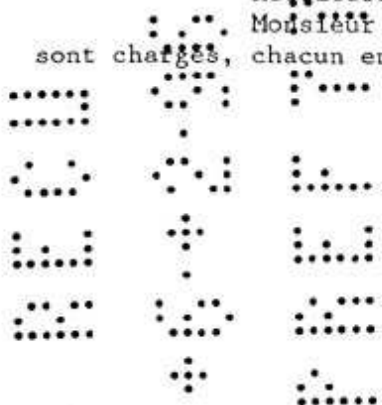
## ARRÊTE :

Article 1er : Monsieur MENDONCA, 27 rue des Hortensias à PONTAULT-COMBAULT, est mis  
en demeure de cesser immédiatement les travaux entrepris Rue Jean Cocteau à  
PONTAULT-COMBAULT, sur un terrain situé en espace boisé classé et compris dans  
l'emplacement réservé n°22 au Plan d'Occupation des Sols.

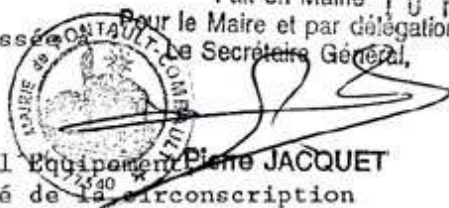
Article 2 : Le présent Arrêté sera notifié à Monsieur MENDONCA par un Garde  
assermenté.

Article 3 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée  
- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne  
- Monsieur le Procureur de la République.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement  
Monsieur le Commissaire de Police chargé de la circonscription  
urbaine de PONTAULT-COMBAULT,  
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Roissy-en-Brie,  
Messieurs les Gardes Municipaux,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de PONTAULT-COMBAULT,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait en Mairie, le 31/01/1996  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*

*Notifié le 1<sup>er</sup> Février 1996  
à M. MENDONCA par le Sec. Municipal*